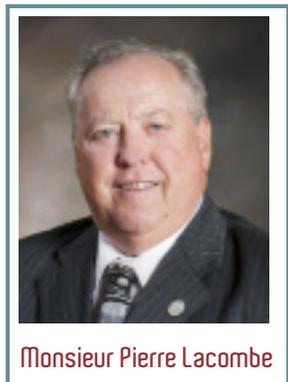




LE PHARE

DÉCEMBRE | 2012 | vol 21, no 2



Le mot du Maire !

Chers citoyens et citoyennes, 

Encore une fois, une autre année se termine, espérant qu'elle fut profitable pour chacun de nous. En cette période de réjouissances, arrêtons-nous un peu pour penser à ceux et celles qui seront seuls, et si nous le pouvons, posons une bonne action qui pourrait les reconforter.

Aussi, je désire remercier tous les bénévoles qui ont participé activement à la Guignolée 2012. Toutes ces personnes veillent à ce que chacun puisse bénéficier de bon temps durant les Fêtes.

Nous avons l'impression que les années sont de plus en plus courtes. Toutefois, malgré cette vitesse, vous avez été en mesure de constater que le conseil a mis beaucoup d'efforts à moderniser et maintenir nos infrastructures en bon état.

Récemment notre municipalité s'est vue décerner deux prestigieuses attestations soit : l'obtention de trois fleurons dans la classification horticole des Fleurons du Québec pour les années 2012 - 2014 ainsi qu'une attestation de niveau 3 Or de la société d'État Recyc-Québec pour les performances remarquables du bureau municipal ayant réussi à mettre en valeur plus de 90 % de ses matières résiduelles. Pour ce faire, il y a une belle équipe qui a mis beaucoup d'efforts pour atteindre ces objectifs. Je désire remercier l'ensemble du personnel municipal.

En terminant, je tiens en mon nom personnel et au nom du conseil municipal ainsi que tous les employés à vous souhaiter de Joyeuses Fêtes à chacun de vous et que cette période se passe dans l'amour, le bonheur et le partage.

Joyeuses Fêtes à tous!


Pierre Lacombe, maire

La maison ne sera pas décorée comme à la télé...
Le repas ne sera pas comme la page couverture de la revue...
Nous ne serons pas habillés comme dans les grands magasins...

Le bonheur de Noël sera tout autour de la table...
Je le sais, c'est comme ça chaque année chez nous!

- Anne-Lucie





Myriam Cournoyer, conseillère,
RQF - Responsable Question
Famille

Transport scolaire des étudiants

Savez-vous que suite à une entente avec la commission scolaire de Sorel-Tracy, le service de transport scolaire Bibeau, qui effectue le transport des étudiants de notre municipalité vers l'école secondaire Bernard-Gariépy, peut également reconduire les étudiants au Cégep de Sorel-Tracy matin et soir et ce, en toute sécurité?

Certaines conditions s'appliquent à ce service, pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Cégep de Sorel-Tracy en contactant M. Serge Dauphinais

par téléphone :
450 742-6651 poste 2305

par courriel :
serge.dauphinais@cegepst.qc.ca

L'Halloween avec les membres du conseil

Le mercredi 31 octobre dernier, le maire et les conseillers célébraient la fête de l'Halloween avec les jeunes de la municipalité. Pour la seconde année de participation du conseil à cette fête toute spéciale, petits et grands se sont bien amusés et ont apprécié les friandises.

Trois cent quarante-deux barres de chocolat ont été distribuées lors de cet événement.

À l'an prochain...

Fête des Sainte-Annois, Sainte-Annoises

Le samedi 25 août dernier se tenait sur le terrain du parc des jeux d'eau, la fête familiale organisée par le conseil municipal et chapeauté par les conseillers, Guy Lambert et Myriam Cournoyer.

Cette fête se voulait un grand rassemblement des familles de Sainte-Anne-de-Sorel.

Jeunes et moins jeunes ont répondu à l'appel en grand nombre, et ont participé avec enthousiasme à la fête.

L'ambiance était très animée et tous ont grandement apprécié cette deuxième édition de la fête des Sainte-Annois, Sainte-Annoises.

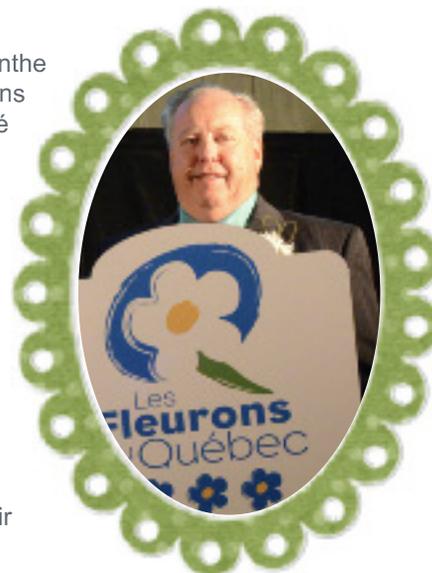


Les Fleurons du Québec

Le 15 novembre dernier se tenait à Saint-Hyacinthe le dévoilement officiel de la 7^e édition des Fleurons du Québec. En août dernier, la municipalité recevait la visite des classificateurs en vue de déterminer la classification.

Suite à un beau travail d'embellissement de notre milieu et dans la poursuite des efforts déjà entrepris, c'est avec joie que la municipalité apprenait qu'elle conserve sa classification horticole de 3 fleurons pour une seconde fois pour les trois prochaines années.

Cette classification se veut une reconnaissance valorisante pour souligner notre désir de verdier notre municipalité.





Loisirs d'hiver

GLISSADE AUX LOISIRS

La glissade hivernale éclairée sera en fonction dès que la température le permettra sur le terrain des loisirs au Centre Germaine-Guèvremont situé au 748, chemin du Chenal-du-Moine.

Nous attendons les enfants en grand nombre!

PATINAGE

La municipalité vous offre deux patinoires pour la saison hivernale. Dès que la température le permettra, il nous fera plaisir d'ouvrir les patinoires extérieures situées au 748, chemin du Chenal-du-Moine.

- Un anneau de glace est réservé exclusivement au patin libre.
- La patinoire est consacrée au hockey.

HORAIRE DES PATINOIRES

Lundi au jeudi : 18 h à 21 h
Vendredi : 17 h à 21 h

Journées pédagogiques, les samedis et dimanches et journées du temps des Fêtes: 10 h à 21 h.

N.-B. : Le chalet d'accueil situé au 748, chemin du Chenal-du-Moine sera fermé le 25 décembre ainsi que le 1^{er} et 2 janvier 2013.



N.-B. : Il est dorénavant obligatoire de porter un équipement de protection (casque) pour les utilisateurs jouant au hockey.



Nouveau! La Fête des neiges



Dans le cadre de la Fête des neiges qui se déroulera le **dimanche 27 janvier 2013** au Centre Germaine-Guèvremont situé au 748, chemin du Chenal-du-Moine, des activités physiques hivernales de plein air en famille se tiendront tout l'après-midi de 13 h à 16 h.

- Patinage, glissade et bien plus!

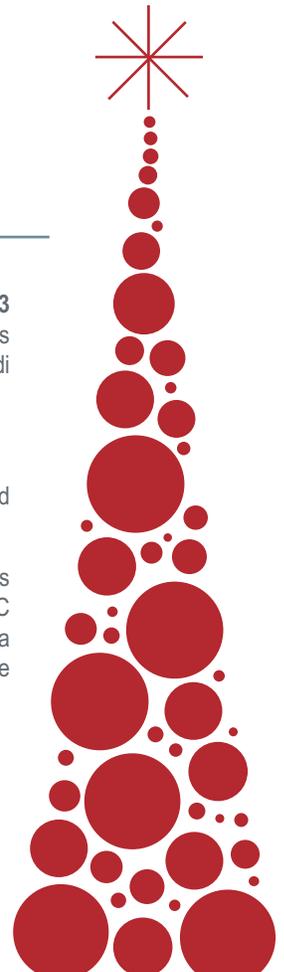
Lors de cette Fête des neiges, il y aura de l'animation, de la musique, du chocolat chaud et des guimauves sur feu de camp. D'autres surprises vous attendent...

De plus, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel participera pour une première fois au Défi Patin. Cette « compétition amicale », entre les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel qui se sont inscrites, consiste d'obtenir le plus haut prorata de patineurs selon notre population sur nos deux patinoires situées au Centre Germaine-Guèvremont.

PRENDRE NOTE :

- Le hockey sera interdit lors de cet événement entre 13 h et 16 h car les patinoires **seront utilisées uniquement par les patineurs.**

Cet événement est une réalisation de la politique familiale.



Nouvelle inspectrice



Le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a procédé à l'embauche d'une inspectrice en bâtiment et en environnement, il s'agit de Mme Michèle Bérubé.

Elle est entrée en fonction le 14 mai dernier. Mme Bérubé détient un baccalauréat en urbanisme et est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Clinique de vaccination des aînés



Une clinique de vaccination contre la grippe saisonnière s'est tenue le 23 novembre dernier à la salle du conseil municipal.

Les citoyens ont répondu en grand nombre et ils étaient très heureux du retour de ce service de vaccination dans notre municipalité.

Le vent dans les voiles pour notre maison des jeunes

Nouveau conseil d'administration

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA MAISON DES JEUNES

Le Phare des jeunes

748, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel

Un nouveau conseil d'administration a été élu en octobre dernier à la maison des jeunes de Sainte-Anne-de-Sorel, Le Phare des jeunes.

CE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ DE :

Véronique Sylvestre, Olivier Demay De Goustine, Francine Émond, Marc Lacourse, Luc Charbonneau, Alexandre Larochelle, Marc-Antoine Simard.

Encouragez vos ados à fréquenter la Maison des Jeunes!!!

Le site internet de la municipalité

Revisité

www.sainteannedesorel.ca

Nous vous invitons à consulter notre nouveau site internet qui est en ligne depuis le début décembre à la même adresse. Plus facile d'accès, vous y trouverez une foule de renseignements utiles sur votre municipalité.

Les citoyens qui sont déjà inscrits recevront le journal Le Phare et différents communiqués ou avis par courriel. Si vous avez laissé votre adresse courriel et que vous n'avez rien reçu comme envoi de bienvenue, veuillez-vous réinscrire à nouveau car une erreur peut s'être glissée lors de la transcription de votre adresse courriel ou peut-être avez-vous simplement changé votre adresse courriel depuis...

Pour s'inscrire :

http://sainteannedesorel.ca

Sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet « bulletin municipal » situé à votre gauche.

Cliquez sur le mot « abonnement »

situé à votre droite et remplir les informations demandées.

Pour la prochaine année, les citoyens et les abonnés continueront tout de même à recevoir la version papier mais graduellement la version électronique remplacera la version papier.



Stationnement sur les rues et les chemins de la municipalité

en période hivernale

IL EST INTERDIT DE STATIONNER OU D'IMMOBILISER SON VÉHICULE SUR LE CHEMIN PUBLIC ENTRE 01 H 00 ET 07 H 00 DU 15 NOVEMBRE AU 15 AVRIL INCLUSIVEMENT, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de police ou un constable spécial peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants :

- le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique ;
- le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

VOTRE COOPÉRATION EST DEMANDÉE !

Où déposer la neige

?

IL EST DÉFENDU à tout occupant de maison, bâtisse ou terrain dans la municipalité, ainsi qu'à toute personne ou véhicule quelconque de jeter ou de permettre qu'il soit jeté, neige ou glace, sur aucune rue, ruelle, place publique, fossé, fossé de ligne ou cours d'eau.

Toute infraction au présent règlement no 294-1995 concernant les nuisances est passible d'une amende plus les frais.

**NOUS VOUS INVITONS À FAIRE PREUVE DE CIVISME
EN TOUT TEMPS DE L'ANNÉE!**



Gagnants du gala excellence agricole 2012



FÉLICITATIONS AUX RÉCIPENDIAIRES

de Sainte-Anne-de-Sorel qui se sont mérités des distinctions lors de la soirée du Gala Excellence Agricole 2012 tenue en novembre dernier. Il s'agit de :

Prix Entreprise agricole :

- Ferme Robert Péloquin S.E.N.C.

Prix Distinction :

- Plantation G. H. Dutil

Prix Grand fondateur :

- Monsieur André Péloquin



Situation d'urgence

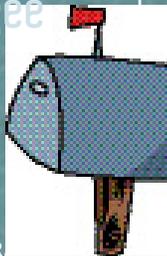
égout, fuite d'eau

En dehors des heures normales de bureau ou lors de la fin de semaine pour signaler un problème d'égout, une fuite d'eau ou toute autre situation d'urgence, les citoyens sont invités à composer le :

310-4141
(sans code régional)

afin d'obtenir l'assistance policière de la Sûreté du Québec.

Boîte aux lettres endommagée



VOTRE BOÎTE AUX LETTRES EST ENDOMMAGÉE PAR LE DÉNEIGEUR. SVP VEUILLEZ CONTACTER SOIT :

- **M. ANDRÉ LANOIE :**
450 782-3009
pour le secteur 72 à 254 chemin du Chenal-du-Moine intersection à la rue du Quai (déneigement par le ministère des Transports).
- **M. JEAN PRÉVILLE :**
450 880-5817
(le jour) pour tout le reste de la municipalité.

Cabane à pêche

Tout détenteur d'une cabane à pêche est invité à s'inscrire gratuitement au registre du bureau de l'inspectrice municipale situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel.

Un numéro lui sera attribué lors de l'enregistrement afin de faciliter le repérage du propriétaire de la cabane située sur le stationnement de la municipalité, lors de la hausse de la température occasionnant la fonte de la glace ou lorsque le niveau de l'eau sur la glace est élevé ou encore lors de précipitations qui font en sorte que les cabanes à pêche doivent être déplacées.

Merci de votre collaboration!



Des travaux

sur votre maison

renseignez-vous



AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT PROJET OU DES TRAVAUX DE RÉNOVATION SUR VOTRE PROPRIÉTÉ OU SUR VOTRE TERRAIN, RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE.

BI-GÉNÉRATION

Vous voulez transformer votre propriété unifamiliale en maison intergénérationnelle (bi-génération). Cela est possible conditionnellement au respect de certaines normes municipales dont l'obtention d'un permis.

BUREAU À LA MAISON

Lorsque vous avez votre compagnie à la maison ex. : entrepreneur, coiffeuse, garderie, massothérapeute, comptable, etc., cette occupation est assujettie à un permis municipal.

ZONE INONDABLE

Sainte-Anne-de-Sorel est un territoire exceptionnel par sa géographie. Cela dit, le privilège de se situer à proximité du fleuve et des nombreux chenaux engendrent malheureusement la contrainte du territoire de la zone inondable.

La réglementation provinciale impose, pour la sécurité des biens et des personnes, des règles et des normes dans ces zones. Au moins une propriété sur deux est touchée par la contrainte de la zone inondable. Avant d'entreprendre des travaux, informez-vous.

PERMIS ET CERTIFICATS

L'obtention d'un permis est obligatoire avant d'entreprendre des travaux tels que:

- RÉNOVATION • RÉPARATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE • HAIE • CLÔTURE
- CABANON • FOSSE SEPTIQUE • ABATTAGE D'ARBRES • PISCINE ET SPA
- ENTRÉE CHARRETIÈRE • TOITURE-CHANGER DES FENÊTRES • PATIO, TERRASSE.

Rampes de mise à l'eau | communiqué

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES UTILISATEURS DES RAMPES DE MISE À L'EAU EN PÉRIODE HIVERNALE, LE FONT À LEURS PROPRES RISQUES.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel n'assume aucune responsabilité pour des pertes, dommages ou blessures résultant de l'utilisation de ses installations.

Nous demandons aux usagers et aux pêcheurs sportifs de garder le secteur propre en déposant leurs déchets dans les poubelles et en ne laissant rien traîner sur la glace.

Votre collaboration est grandement appréciée!

Collecte des ordures pour la période de Noël et du Jour de l'An |

Nous vous signalons qu'il y aura collecte des ordures ménagères et la collecte des matières recyclables prévues pour le lundi 24 décembre et lundi 31 décembre 2012.

Pour toutes autres questions ou toutes plaintes à formuler vous devez vous adresser directement au bureau de la MRC de Pierre-De Saurel en composant le 450 743-2703.

Collecte des sapins de Noël en bordure du chemin |

DATE : LUNDI 7 JANVIER 2013.

SVP, veuillez déposer vos sapins en bordure du chemin face à votre résidence.

ATTENTION : Désormais, il n'y aura plus de dépôt de sapins au 748, chemin du Chenal-du-Moine.

Programme ICI on récupère de Recyc-Québec |

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, le bureau municipal, a atteint l'échelon OR lors de la remise des prix du programme ICI ON RECYCLE de RECYC-QUÉBEC en obtenant un taux au-delà de 93% dans la mise en valeur de leurs matières résiduelles. Ce programme encourage et souligne les efforts soutenus dans la gestion des matières résiduelles.

Renouvellement de l'étiquette 2013 pour le 2^e bac noir

L'usage d'un 2^e bac noir additionnel sera facturé, à l'utilisateur de ce service, au coût de 55 \$ par année.

Pour utiliser le second bac, il faudra obtenir votre autocollant 2013 au bureau municipal afin de faciliter l'application de ce règlement.

Les étiquettes 2013 sont disponibles dès maintenant au bureau municipal.

**Pour plus
d'informations à ce sujet :**

S'adresser à la
MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703





Les informations facilement accessibles

Les règlements, Les réunions, Les politiques

Les activités sur le territoire de la municipalité

- Dormir
- Apprendre
- Applaudir
- Manger

Intérêts immédiats

Urgences

Formulaires

Lorsqu'il y aura une situation «extraordinaire» sur le territoire de la municipalité, l'information vous sera communiquée ici et mise à jour régulièrement.

- bris majeurs d'aqueduc, élections, inondation, fermeture de routes, de rues...

BULLETIN MUNICIPAL
Cliquez pour vous abonner

Formulaire à compléter



Info-collectes
 MRC PIERRE-DE SAUREL
 Pour toutes questions
 www.mrcpierredesaurel.com

CALENDRIER COLLECTES

DÉCEMBRE 2012						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab

La collecte des sapins de Noël aura lieu le 7 janvier.

INFO-COLLECTES
 D'un seul coup d'oeil,
 vos collectes pour le mois
 et les mois à venir...
 attention, il faut lire les notes !

**TAXES
 ET ÉVALUATION**

Taxes et Évaluation
 Bureau Municipal
 100, rue de la Chapelle-Adèle
 Sainte-Anne-de-Sorel (QC)
 J4P 4K4
 Téléphone : 450 743-2703
 info@mrcpierredesaurel.ca

Taxes
 NOUVEAU SERVICE
 Consultez le nouveau LA SERVICE CLIENTS
NOUVEAU SERVICE EN LIGNE - ARRIVÉ À TERME

ÉVALUATION
 Le MRC de Pierre-de Saurel a la responsabilité de la valorisation et de la taxe à partir des données d'évaluation ainsi que du maintien de l'équilibre financier pour ses diverses régions par ses taxes municipales.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION SUR L'ÉVALUATION, OUVREZ VOTRE ALBUM EN LIGNE
 Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder au site d'évaluation :
 Accès Évaluation: www.pierredesaurel.ca

BUREAU MUNICIPAL
 Dans le doute, consultez
les règlements et lois...
 arrosage, stationnement,
 animaux, piscine, haies

Règlements et lois
 MRC PIERRE-DE SAUREL
 Pour toutes questions
 www.mrcpierredesaurel.com

MICHAEL BENOISE
 Responsable en bâtiment et en aménagement
 100, rue de la Chapelle-Adèle
 Sainte-Anne-de-Sorel (Québec) J4P 4K4
 Téléphone : 450 743-2703
 info@mrcpierredesaurel.ca

NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE
 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
 RÈGLEMENTS PARTICULIERS - MRC DE PIERRE-DE SAUREL



Votre municipalité

• HORAIRE DES FÊTES DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que les bureaux seront fermés du : **21 décembre 2012 à midi jusqu'au 6 janvier 2013 inclusivement.**

Le bureau municipal vous accueillera à compter du lundi 7 janvier 2013 selon les heures régulières d'ouverture soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

• SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 14 janvier 2013 à 20 h.

• SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2013 - LES LUNDIS:

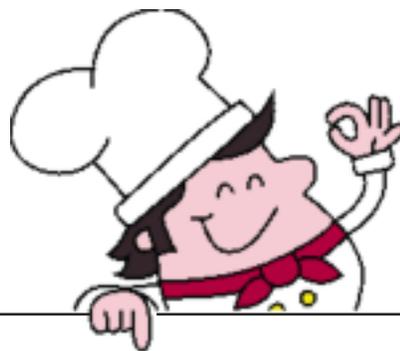
- 14 JANVIER 2013
- 4 FÉVRIER 2013
- 4 MARS 2013
- 8 AVRIL 2013
- 6 MAI 2013
- 3 JUIN 2013
- 8 JUILLET 2013
- 26 AOÛT 2013
- 9 SEPTEMBRE 2013
- 1^{ER} OCTOBRE 2013 (MARDI)
- 11 NOVEMBRE 2013
- 2 DÉCEMBRE 2013

Recette simple de beignes

Jehane Benoit

Préparez ces délicieux beignets et offrez-les à vos grands-parents, à votre oncle ou votre tante qui seront peut-être seuls en ce temps des Fêtes.

Cette belle pensée fera surgir de beaux souvenirs d'antan que vous pourrez partager ensemble.



- 3 c. à soupe de beurre
- 1 tasse de sucre
- 2 œufs battus
- 3 3/4 tasses de farine tout-usage
- 4 c. à thé de poudre à pâte
- 1/2 c. à thé de sel
- 3/4 tasse de lait
- 1 c. à thé de vanille



1. Mettre le beurre en crème, ajouter le sucre, une cuillerée à la fois en alternant avec une cuillerée d'œufs battus. Mettre le tout en crème légère.
2. Tamiser la farine avec la poudre à pâte et le sel. Diviser en trois parties.
3. Mélanger le lait et la vanille. Ajouter aux ingrédients en crème en alternant avec les ingrédients secs tamisés et n'ajoutant que la farine nécessaire pour obtenir une pâte assez molle.
4. Couvrir et réfrigérer la pâte de 4 à 12 heures.
5. Diviser la pâte en 3 morceaux. Abaisser un morceau à la fois, garder les autres au réfrigérateur.
6. Abaisser la pâte à 1/3 de pouce d'épaisseur sur une planche légèrement enfarinée. Tailler et laisser reposer les beignets 15 minutes avant de les faire cuire.
7. Chauffer le gras de votre choix jusqu'à une température de 360°F à 375°F. (Il en faut au moins 3 pouces d'épaisseur).
8. Mettre les beignes, un à la fois, dans la graisse chaude et ne pas en mettre jusqu'au point où ils soient trop près les uns des autres.
9. Aussitôt cuits, les déposer sur un papier absorbant pour enlever l'excès de gras.
10. Refroidir et rouler dans le sucre à fruits ou le sucre à glacer.

Variations :

BEIGNES À L'ORANGE: ajouter 1 c. à thé de macis aux ingrédients secs et 1 c. à soupe de zeste d'orange au lait.

AUX ÉPICES: ajouter 1/2 c. à thé de muscade et 1/4 c. à thé de cannelle aux ingrédients secs.

AU LAIT SÛR: diminuer la poudre à pâte à 2 c. à thé et ajouter 1/2 c. à thé de soda. Remplacer le lait frais par du lait sûr. Aromatiser avec 3/4 c. à thé de muscade.



CAPSULE ENVIRONNEMENTALE

Sauiez-vous que ?

L'eau potable de Sainte-Anne-de-Sorel provient de l'usine de filtration régionale située à Sorel-Tracy. Notre municipalité a signé une entente avec la Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska qui administre l'alimentation en eau potable des municipalités desservies par cette usine. L'eau est facturée au compteur.

Le réseau d'égout municipal fonctionne par un système de pompage jusqu'à la station d'épuration régionale située sur le territoire de Sorel-Tracy.

Notre municipalité contribue financièrement à la Régie d'assainissement des Eaux Richelieu/Saint-Laurent en payant une quote-part.

Aidez-nous à maintenir le bon fonctionnement du réseau d'égout en évitant de jeter à la toilette des objets divers, tels que bandes élastiques, couches jetables, guenilles, épingles à cheveux, etc... Jetez plutôt ces objets à la poubelle.

Il est défendu également de jeter des résidus de peinture, d'huile, de gaz ou autres déchets toxiques, vous pourrez en disposer lors de la collecte des résidus domestiques dangereux tenue en mai à chaque année au Centre Germaine-Guèvremont, 748 chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel.

Consulter le calendrier des collectes sélectives et régulières pour connaître la date fixée.

Vérifiez également le raccordement de l'égout pluvial de votre résidence (drain français). Il est strictement défendu qu'il soit relié à l'égout sanitaire. De plus, votre raccordement à l'égout municipal doit être muni d'un clapet de retenue en cas de non-fonctionnement ou de refoulement des stations de pompage.

La municipalité n'est pas responsable des dommages causés par un refoulement si votre installation n'est pas conforme à nos règlements et au Code national du bâtiment du Canada.

Luminaire de rues

défectueux

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant au bureau municipal au 450 742-1616 et en faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.

Merci de votre collaboration !



Carte accès-loisir GRATUIT

RÉSIDENTS DE
SAINTE-ANNE-DE-SOREL

PROCUREZ-VOUS
VOTRE CARTE
ACCÈS-LOISIR !

OÙ : - BIBLIOTHÈQUE
« LE SURVENANT »

- BIBLIOTHÈQUE
« MARIE-DIDACE »



RENSEIGNEMENTS :
450 780-5600, POSTE 4400

N'oubliez pas votre preuve
de résidence et votre preuve
d'identité au moment de
votre inscription.



Congé de taxes foncières



**pour les nouvelles
constructions**

Le règlement no 468-2012 relatif au programme de revitalisation applicable à certains secteurs résidentiels été adopté le 9 octobre 2012. Toutefois, son effet s'applique depuis l'adoption de l'avis de motion le 5 juin dernier et s'exerce pour une période de deux (2) ans soit, jusqu'au 31 décembre 2014.

Le programme de congé de taxes foncières exclue les taxes d'amélioration locales, les compensations ou les taxes de services ainsi que toutes taxes spéciales imposées à l'évaluation.

L'émission du permis de construction tient lieu d'inscription aux programmes et le propriétaire est tenu de remplir et signer tout formulaire qui est requis pour l'octroi du crédit de taxes.

Pour plus d'informations vous pouvez lire la version intégrale du règlement no 468-2012 soit sur le web ou passez au bureau municipal pour une copie papier ou téléphoner au bureau 450 742-1616.

Accès-Cité évaluation en ligne

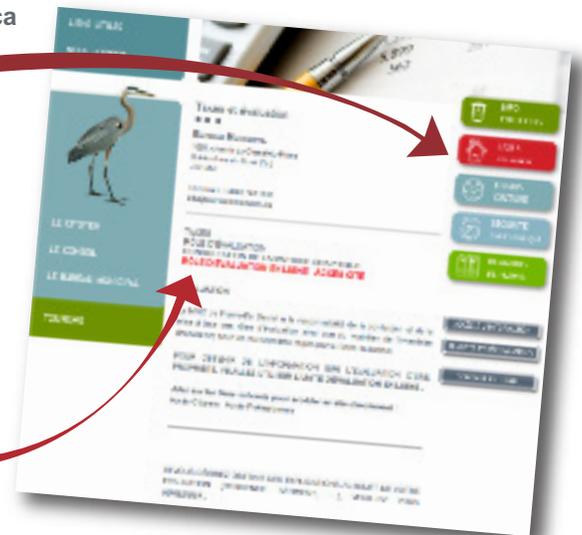


NOUVEAU !

Vous pouvez maintenant consulter votre évaluation en ligne sur notre site internet.

Site web : sainteannedesorel.ca

- 1- Vous devez cliquer sur l'onglet à votre droite Taxes - Évaluation
- 2 - Cliquez sur rôle d'évaluation en ligne - Accès-Cité
- 3 - Cliquez sur Accès citoyens



Boire ou conduire



EN CETTE PÉRIODE DES FÊTES, IL FAUT CHOISIR !

Si vous conduisez avec les facultés affaiblies, vous vous exposez à des sanctions sévères et le risque que vous soyez impliqué dans un accident mortel augmente. En effet lorsque votre taux d'alcool se situe entre 51 et 80 mg par 100 ml de sang, le risque d'accident mortel est multiplié par au moins 2. Et à des taux d'alcoolémie plus élevés, ce risque augmente rapidement. Au Québec, l'alcool est responsable d'environ 32 % des décès, 16 % des blessés graves et 5% des blessés légers de la route. Malgré des améliorations notables ces dernières années, l'alcool demeure, avec la vitesse, la première cause d'accidents de la route. C'est donc à chacun d'entre nous de prendre ses responsabilités et de s'assurer que lorsque nous consommons, nous avons prévu des solutions de rechange pour ne pas conduire.

DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

Si vous consommez de l'alcool, pensez-y bien avant de prendre le volant. L'organisme élimine beaucoup plus lentement l'alcool qu'il ne l'assimile. Le foie élimine en moyenne, selon l'individu, 15 mg d'alcool à l'heure, soit l'équivalent d'une consommation moyenne (une bière, un verre de vin, un verre de spiritueux). Par exemple, pour éliminer 70 mg d'alcool de notre organisme, il faudra en moyenne 5 heures. Prendre une douche froide, une marche ou danser ne contribue pas à diminuer le taux d'alcool : il faut attendre que le foie fasse son travail.

DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES S'OFFRENT À VOUS :

- Optez pour un taxi : vous pouvez prévoir même le prévoir à l'aller et au retour afin de ne pas avoir à trouver une solution pour votre véhicule. Vous aurez alors l'esprit tranquille et passerez un bon moment sans vous poser de questions !
- Restez à coucher chez votre famille ou vos amis.
- Ayez recours à l'Opération Nez rouge qui vous ramène vous et votre véhicule à la maison, et ce, gratuitement.

*Source : SAAQ

Également, la Sûreté du Québec désire rappeler à la population que les pneus d'hiver sont obligatoires sur les véhicules du 15 décembre au 15 mars selon les normes prévues par règlement par le gouvernement. Quiconque ne respectant pas cette norme est passible d'une contravention de 200 \$ plus les frais.

Sergente-Int. Lucie Poirier
Sûreté du Québec
MRC de Pierre-De Saurel
450-743-7947, poste 111



Rôle d'évaluation

DOCUMENT À CONSERVER

Le gouvernement du Québec, via le Ministère des Affaires municipales, a le mandat de s'assurer que le système d'évaluation foncière produise des valeurs équitables. La Loi sur la fiscalité municipale détermine les règles pour la préparation des rôles d'évaluation et de taxation municipale. Elle définit les droits et les obligations de l'évaluateur agréé dans l'exercice de ses fonctions et les droits du contribuable municipal. Le ministère approuve également la confection du rôle et en détermine la proportion médiane et le facteur comparatif. Bref, il veille à la production cohérente et efficace des évaluations servant de base à l'imposition des taxes municipales et scolaires. L'évaluateur doit réaliser deux mandats principaux, soit l'inventaire des immeubles sur le territoire de la municipalité et l'établissement de la valeur réelle.

L'INVENTAIRE DU RÔLE

L'inventaire du rôle d'évaluation consiste pour l'évaluateur à visiter les propriétés afin de relever les caractéristiques physiques de chacun des immeubles : dimensions, matériaux extérieurs, matériaux intérieurs, etc. ... Ces visites sont nécessaires pour tenir à jour votre fiche de propriété et elles doivent être effectuées au moins tous les neuf ans.

L'ÉTABLISSEMENT DE LA VALEUR RÉELLE

Un nouveau rôle d'évaluation triennal a été déposé à la municipalité le 31 octobre dernier. Il s'agit d'une équilibrage du rôle, c'est-à-dire que l'évaluateur a modifié, en tout ou en partie, les valeurs inscrites au rôle dans le but d'éliminer le plus possible les écarts entre la valeur réelle et la valeur inscrite au rôle. La valeur réelle est la valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence, soit le prix le plus probable qui peut être payé lors d'une vente de gré à gré.

POUR CE FAIRE, L'ÉVALUATEUR A PRINCIPALEMENT RECOURS À LA MÉTHODE DU COÛT ET CELLE DE COMPARAISON.

- Méthode du coût : estimer la valeur d'une propriété en établissant son coût de remplacement : coût de construction à l'état neuf moins les dépréciations (ex : usure du bâtiment causée par l'âge).
- Méthode de comparaison : se faire une opinion sur la valeur d'une propriété en la comparant aux prix auxquels se sont vendus les immeubles situés dans le même secteur, et ce, à une date déterminée.
- La méthode du revenu peut aussi être utilisée pour les immeubles à revenu ou commerciaux.

Une seule date doit servir de référence pour mesurer la valeur attribuée aux immeubles portés au rôle d'évaluation soit, 18 mois précédent l'entrée en vigueur du rôle.

Dans le cas échéant la date retenue est le 1^{er} juillet 2011.

Vérification de votre évaluation

DOCUMENT À CONSERVER



La façon la plus simple pour savoir si votre évaluation est juste et réaliste consiste à vous demander si vous seriez prêt à vendre votre immeuble pour le montant de l'évaluation municipale en tenant compte de la date de référence du marché (1^{er} juillet 2011). Vérifiez les journaux locaux et les sites des agences d'immeubles pour vous faire une idée du contexte économique et analyser l'offre et la demande des propriétés dans votre secteur (exemple : près d'une école, en bordure d'un cours d'eau, sur une rue secondaire, etc...). La valeur réelle d'une propriété est influencée par plusieurs facteurs mais elle ne tient pas compte de l'attachement et de l'émotivité ressentie pour votre demeure ! Vous devez donc être le plus neutre possible.

Si des doutes persistent, vous pourrez par la suite communiquer avec l'évaluateur, ou son représentant, pour des explications téléphoniques ou pour prendre un rendez-vous.

RECOURS DES CONTRIBUABLES

Le système d'évaluation foncière municipale au Québec reconnaît le droit de déposer une demande de révision administrative à toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même est propriétaire.

Si, suite à un examen de votre dossier avec l'évaluateur, vous maintenez que l'évaluation de votre propriété ne représente pas la valeur réelle, vous pourrez procéder à une demande de révision administrative en complétant le formulaire obligatoire disponible auprès de la MRC de Pierre-De Saurel, qui est l'organisme municipal responsable de l'évaluation, et ce, avant le 1^{er} mai 2013. Une somme d'argent doit également accompagner la demande. La démarche à suivre est également décrite à l'endos de votre compte de taxes.

COMMENTAIRES ET QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

- Je ne veux pas savoir quelle est la valeur de ma propriété, car je n'ai pas l'intention de la vendre prochainement! Un rôle d'évaluation doit être confectionné sur une base juste et équitable pour tous, et celle de la valeur réelle, à une date précise dans le temps, est la plus appropriée.
- Mon ancien voisin a fait augmenter l'évaluation des propriétés de mon quartier en vendant trop cher! Les valeurs réelles sont ajustées suite à plusieurs transactions du marché, indiquant la même tendance pour un type précis de propriétés (ex : en bordure de l'eau).
- J'ai construit ma maison sur un terrain qui m'a été donné par mon père ! Une valeur réelle juste et équitable doit quand même être établie car ce terrain n'est pas exonéré de taxes municipales et scolaires.
- Ma maison est pareille à celle de mon deuxième voisin, et je suis évalué plus haut que lui! Le détail et la qualité des matériaux qui composent la résidence sont très importants pour établir la valeur et peuvent justifier l'écart.
- J'ai seulement changé les fenêtres de ma maison et vous avez augmenté mon évaluation ! Tous les travaux d'amélioration représentent une valeur ajoutée à votre bâtiment (réfection de la toiture, d'une salle de bain, etc...).
- Ma maison vaut bien plus cher que ça, j'ai ajouté un solarium qui m'a coûté 25 000 \$! Selon l'âge de la propriété et la catégorie de maison, il se peut qu'une modification n'entraîne pas nécessairement une valeur ajoutée du même montant que le coût des travaux. Il s'agit parfois d'un goût personnel qui ajoute peu à la propriété.
- Est-ce que l'évaluateur a tenu compte de mon chic ameublement? Non. La décoration et les biens meubles ne figurent pas dans la fiche d'évaluation.
- La finition du sous-sol ne compte pas car il n'y a pas de plafond! Faux. Tous les matériaux installés sont notés à votre dossier (murs de gypse, boiseries, portes intérieures, plancher de bois ou de céramique, etc. ...).





RAPPORT DU MAIRE

Situation financière

CHÈRES CITOYENNES,
CHERS CITOYENS,

C'est avec un immense plaisir que je vous présente aujourd'hui mon rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour l'année 2012. Tel que stipulé par l'article 955 du Code municipal du Québec, au moins quatre semaines avant le dépôt du budget pour adoption, le maire doit présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Je traiterai donc des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe ainsi que du programme triennal d'immobilisations. Il sera aussi question des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice actuel, des orientations générales du prochain budget et des projets d'infrastructure à venir.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2011

Préparés sous la responsabilité du vérificateur externe la firme Raymond Chabot Grant Thornton, les états financiers vérifiés de l'année se terminant le 31 décembre 2011, ont été déposés le 10 juin 2012. En voici les faits saillants :

ANNÉE 2011 (selon les états financiers)

• Excédent des revenus sur les dépenses :	805 \$
• Surplus accumulé non affecté :	357 193 \$
• Actifs :	21 704 488 \$
• Passifs :	10 771 246 \$

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Voici un extrait du rapport du vérificateur du 10 juin 2012 :

«Selon la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.»





PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2012

Tel que stipulé dans le programme triennal d'immobilisations de l'année 2012, plusieurs projets avaient été identifiés afin d'assurer non seulement le maintien, mais aussi l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens.

Voici un aperçu des réalisations accomplies et/ou en voie de réalisation dans les divers secteurs de la municipalité.

Voirie et stationnement

- Acquisition d'une chenillette pour le déneigement des trottoirs;
- Réfection complète de la voirie et de l'éclairage sur le chemin du Chenal-du-Moine entre la rue du Quai et la rue Saint-Michel;
- Ajout d'éclairage public sur la rue de la Rive.

Loisir

- Fourniture et installation de huit (8) nouvelles bouées indiquant les limites de vitesse dans les chenaux;
- Amélioration mobilier urbain ainsi que la plantation de plusieurs arbres;
- Aménagement d'un lien cyclable vers Yamaska;
- Plan et devis d'une tour d'observation;
- Plan d'aménagement du quai fédéral.

Aqueduc et égout

- Acquisition d'une purge automatique pour l'extrémité du réseau d'aqueduc à l'île d'Embarras.

Administration générale

- Refonte complète du site internet;
- Implantation du service d'unité d'évaluation en ligne.





RAPPORT DU MAIRE

situation financière (suite)



ANNÉE 2012 (RÉSULTATS ESTIMÉS)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS

• Taxes	2 881 074 \$
• Paiements tenant lieu de taxes	29 558
• Services rendus	58 357
• Imposition de droits	57 846
• Amendes et pénalités	8 118
• Intérêts	69 878
• Transferts	103 104

TOTAL REVENUS

3 207 935 \$

CHARGES

• Administration générale	606 835
• Sécurité publique	546 810
• Transport	375 640
• Hygiène du milieu	559 745
• Santé et bien-être	(1 096)
• Aménagement, urbanisme et développement	107 676
• Loisirs et culture	312 276
• Frais de financement	253 657

TOTAL CHARGES

2 761 543 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

- Remboursements en capital	398 177
- Acquisition d'immobilisations	18 992

AFFECTATIONS

- Surplus accumulé affecté	(95 709)
- Création d'une réserve pavage chemin du Chenal-du-Moine	100 000

EXCÉDENT NET

24 932 \$





ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET 2013 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

L'élaboration, la présentation et l'adoption imminente du budget municipal 2013 se feront conformément à notre engagement et à notre vision d'une gestion responsable et efficace des deniers publics. En étant rigoureux et appliqués dans notre travail, nous sommes d'avis que notre administration saura garantir à chacun d'entre nous une qualité de vie supérieure.

Comme chaque année, nous procéderons à l'analyse de divers scénarios devant mener à l'adoption du budget. Cet exercice incontournable nous amène à travailler de concert avec l'administration municipale afin de faire des choix responsables et éclairés qui vont dans le sens de nos priorités et de notre désir de toujours œuvrer au mieux-être des résidents de Sainte-Anne-de-Sorel.

Le dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation déposé le 31 octobre 2012 démontre une augmentation de 61 000 000 \$ au rôle, soit environ 37 % d'augmentation. Le conseil devra étudier attentivement différents scénarios afin d'ajuster le taux de taxes compte tenu de la hausse du nouveau rôle d'évaluation. Par exemple, si la hausse moyenne de la valeur foncière atteint 20 %, la hausse du compte de taxes ne sera pas de 20 %. Ce nouveau rôle nous permettra de baisser le taux de la taxe foncière ce qui ne se traduira pas automatiquement par une baisse du compte de taxes.

Malgré le fait que nous n'ayons jamais connu d'essor de la construction résidentielle sur notre territoire au cours de la dernière décennie, il ne faut pas perdre de vue que nous aurons tôt fait d'atteindre notre limite, conséquence directe de la particularité d'un territoire constitué en grande partie d'une zone agricole et d'une vaste zone inondable. C'est pourquoi nous travaillons activement à la planification d'un futur développement sur le site de l'ancienne Grange du Survenant.

Considérant cette particularité de notre territoire et des obligations qui nous incombent, notre budget annuel doit tenir compte de l'ensemble des mesures rendues nécessaires afin de maintenir une gestion efficace de notre administration. Les dépenses annuelles galopantes de même que tous les engagements supralocaux qu'il nous faut honorer nous obligent, en tant que gestionnaires, à redoubler de prudence et de clairvoyance non seulement dans les engagements que nous prenons, mais aussi dans la gestion quotidienne de nos opérations. Ce faisant, nous serons à même de mieux définir notre vision de l'avenir pour Sainte-Anne-de-Sorel pour notre mieux-être mais surtout pour celui des générations à venir. À ce chapitre, le maintien d'un taux de taxes parmi les plus concurrentiels qui soit continuera à guider nos politiques et nos actions.

Toujours selon le programme triennal d'immobilisations, plusieurs projets d'envergure sont également prévus au cours des prochaines années notamment le projet d'installation d'un système de collecte des eaux usées ainsi que le prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras, la poursuite de la réfection du pavage sur le chemin du Chenal-du-Moine, et au point de vue de la revitalisation, la construction d'une tour d'observation, l'aménagement des stationnement aux rampes de mise à l'eau et les affichages publics.





RAPPORT DU MAIRE

rémunération des élus et contrats octroyés



RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En ce qui a trait à la rémunération des membres du conseil, la réglementation relative au traitement des élus vient en préciser les balises. Chaque conseiller reçoit un salaire de base de 5 325,30 \$ et une allocation de 2 662,60 \$. Le maire reçoit quant à lui un salaire de 15 974,70 \$ et une allocation de 7 987,30 \$, auxquels s'ajoute une rémunération de la MRC de 7 835,24 \$.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Comme le prévoit l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose au conseil municipal la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Je dépose également la liste de tous les contrats octroyés depuis la séance de novembre 2011 comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

CONCLUSION

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil et de l'administration municipale pour leur implication et le travail accompli tout au cours de l'année. Non seulement vous avez à cœur de bien servir la population de Sainte-Anne-de-Sorel, mais vous le faites avec professionnalisme, diligence et respect.

Je vous invite à participer en grand nombre à la séance extraordinaire prévue le 17 décembre 2012 à 19 h afin de connaître les orientations budgétaires pour l'année 2013.

Sainte-Anne-de-Sorel, 6 novembre 2012

Le maire,
M. Pierre Lacombe



LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS

depuis le 1^{er} novembre 2011 (Projet de Loi 175)



VILLE DE SOREL-TRACY	284 686 \$ 180 550 \$	Protection incendies Entente loisirs
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCES	35 829 \$	Assurance collective
MINI-EXCAVATION JEAN PRÉVILLE ENR.	67 805 \$ 49 753 \$ 2 115 \$	Déneigement des rues Fourniture d'abrasifs Terrain de la Grange
GROUPE ULTIMA INC.	35 292 \$	Assurances générales
SÛRETÉ DU QUÉBEC	195 090 \$	Service de police
SERVICES EXP. , INGÉNIEURS	13 900 \$ 20 646 \$ 19 500 \$ 3 575 \$	Laboratoires village Laboratoires pavage Surveillance chantier pavage Surveillance chantier village
TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.	66 859 \$	Abris parc jeux d'eau et Mobilier urbain
FRASER, MILNER, CASGRAIN, avocats	36 703 \$	Dossier argumentaire devant la CPTAQ





RAPPORT DU MAIRE

Les indicateurs de gestion

Considérant le caractère public des institutions municipales et la nature des services qu'elles rendent, ces indicateurs de gestion constituent une amélioration indéniable de la qualité de l'information communiquée aux citoyens.

Les huit objectifs d'utilisation de ces indicateurs de gestion sont :

- d'améliorer le rendement des organismes municipaux dans la prestation de leurs services;
- de permettre aux élus et aux fonctionnaires de mieux comprendre l'évolution de la qualité des services offerts et celle de la santé financière de leur organisation;
- de mieux éclairer les choix des décideurs municipaux;
- de mieux planifier les services municipaux et de mieux déterminer les cibles grâce à une meilleure connaissance de la situation;
- de préserver les ressources;
- de fournir aux contribuables une information objective sur la gestion des services municipaux permettant de mieux répondre à leurs demandes;
- de renforcer l'engagement de l'administration municipale envers la population;
- et de permettre la communication d'information entre municipalités comparables dans le but de dégager les meilleures pratiques de gestion.

Ces indicateurs de bases obligatoires vous sont présentés par activités, comprenant la sécurité publique, le transport routier (voirie municipale et l'enlèvement de la neige), l'hygiène du milieu (la distribution de l'eau potable, l'approvisionnement de l'eau, le traitement des eaux usées et le réseau d'égout), l'aménagement, l'urbanisme et zonage ainsi que les ressources humaines.



RAPPORT DU MAIRE

Les indicateurs de gestion



ANNÉES	2011	2010	2009
Sécurité publique			
Coût de l'activité sécurité incendie	271 863 \$	s.o.	s.o.
Voirie municipale			
Coût de l'activité	306 918 \$	280 456 \$	296 440 \$
Nombre de km de voie	34,90 km	34,90 km	34,90 km
Coût pour un km de voie	8 794 \$	8 036 \$	8 494 \$
Enlèvement de la neige			
Coût de l'activité	102 535 \$	68 619 \$	48 368 \$
Nombre de km de voie	34,90 km	34,90 km	34,90 km
Coût pour un km de voie	2 938 \$	1 966 \$	1 386 \$
Distribution de l'eau potable			
Nombre de bris par 100km	0	12.7932	17.0576
Coût de l'activité	113 373 \$	117 935 \$	123 663 \$
Nombre de km de conduite	23.45 km	23.45 km	23.45 km
Coût pour un km de conduite	4 835 \$	5 029 \$	5 273 \$
Approvisionnement et traitement eau potable			
Coût de l'activité	125 601 \$	131 989 \$	126 995 \$
Nombre de m ³ traités	349 108 m ³	378 497 m ³	375 841 m ³
Coût pour un m ³ d'eau traité	0,36 \$	0,35 \$	0,34 \$
Coût de distribution pour un m ³ d'eau	0,32 \$	0,31 \$	0,33 \$
Traitement des eaux usées			
Coût de l'activité	68 128 \$	64 893 \$	60 414 \$
Nombre de m ³ traité	733 328 m ³	636 726 m ³	637 570 m ³
Coût pour un m ³ d'eau traité	0,09 \$	0,10 \$	0,09 \$
Réseaux d'égout par km de conduite			
Coût de l'activité	222 522 \$	185 231 \$	174 558 \$
Nombre de km de conduite	18,85 km	18,85 km	18,85 km
Coût de fonctionnement pour un km	11 805 \$	9 827 \$	9 260 \$
Réseaux d'égout par m³			
Coût de l'activité	222 522 \$	185 231 \$	174 558 \$
Nombre de m ³ circulant dans le réseau	733 328 m ³	636 726 m ³	637 570 m ³
Coût de l'activité par m ³ circulant dans le réseau	0,30 \$	0,29 \$	0,27 \$





RAPPORT DU MAIRE

Les indicateurs de gestion

ANNÉES	2011	2010	2009
Déchets domestiques et assimilés			
Coût de l'activité	214 298 \$	s.o.	s.o.
Nombre de locaux desservis	1 256	s.o.	s.o.
Coût par local	170,62 \$	s.o.	s.o.
Collecte sélective de matières recyclables			
Nombre de tonnes métriques de matières recueillies	262 t.m.	s.o.	s.o.
Nombre total d'habitants	2 854 hab	s.o.	s.o.
Rendement moyen annuel	0,09%	s.o.	s.o.
Collecte sélective de matières recyclables			
Nombre de tonnes métriques de matières recueillies	262 t.m.	s.o.	s.o.
Nombre de tonnes métriques de déchets recueillis	1 218 t.m.	s.o.	s.o.
Taux annuel de diversion	21,51%	s.o.	s.o.
Aménagement, urbanisme et zonage			
Valeur des nouvelles unités et des rénovations	2 460 895 \$	s.o.	s.o.
Valeur totale des unités résidentielles	142 603 975 \$	s.o.	s.o.
Pourcentage des valeurs des nouvelles unités et des rénovations résidentielles imposables	1,73%	s.o.	s.o.
Ressources humaines			
Coût de la formation	2 597 \$	2 472 \$	1 073 \$
Rémunération totale	372 422 \$	361 230 \$	351 884 \$
Pourcentage formation vs rémunération	0,70%	0,68%	0,30%
Nombre d'heures de formation	152 h	136 h	40 h
Effectifs personnes-année	9,00	8,00	6,00
Nombre d'heures formation employé	16,89 h	17,00 h	6,67 h
Nombre de départs potentiels à la retraite au cours des 5 prochaines années	2	2	1
Nombre d'employés réguliers	7	6	6
Pourcentage de départ à la retraite des employés réguliers au cours des 5 prochaines années	28,57%	33,33%	16,67%



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

2013



REVENUS	2012	%	2013	%	ÉCART	%
Taxes sur la valeur foncière	2 214 957 \$	70	2 238 415 \$	68	23 458 \$	+1,1
Taxes sur une autre base	657 247 \$	21	649 255 \$	20	(7 992 \$)	-1,2
Autres sources de revenus	273 594 \$	9	381 569 \$	12	107 975 \$	+39,5
	3 145 798 \$	100	3 269 239 \$	100	123 441 \$	+3,8

DÉPENSES	2012	%	2013	%	ÉCART	%
Administration générale	606 153 \$	22	588 458 \$	21	(17 695) \$	-3
Sécurité publique	490 909 \$	18	584 646 \$	21	93 737 \$	+19
Transport - voirie	379 369 \$	14	399 381 \$	14	20 012 \$	+5
Hygiène du milieu	587 396 \$	22	556 911 \$	20	(30 485) \$	-5
Santé et Bien-être	6 560 \$	0	6 560 \$	0	0 \$	0
Urbanisme, amén. et dév.	116 090 \$	4	119 315 \$	4	3 225 \$	+3
Loisirs et culture	291 650 \$	11	298 175 \$	11	6 525 \$	+2
Frais de financement	249 358 \$	9	255 588 \$	9	6 230 \$	+2,5
	2 727 485 \$	100	2 809 034 \$	100	81 549 \$	+2,9

AUTRES ACTIVITÉS	2012	%	2013	%	ÉCART	%
Remboursement de la dette à long terme	347 780 \$		268 105 \$		(79 675) \$	-23
Affectations	13 800 \$		292 100 \$		157 300 \$	+117
- investissement	(64 267) \$		(100 000) \$		(35 733) \$	+56
- surplus/réserve						

TOTAL	2012	%	2013	%	ÉCART	%
	3 145 798 \$	100	3 269 239 \$	100	123 441 \$	+3,8

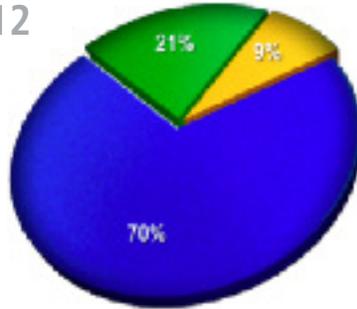




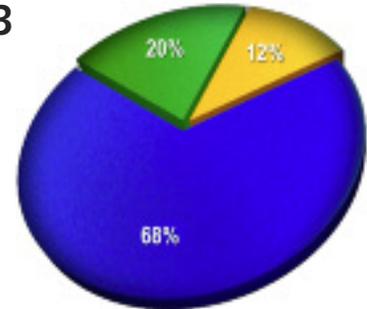
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

TABLEAUX DES REVENUS 2012 - 2013

2012



2013



	2012	%	2013	%	ÉCART	%
Taxes sur la valeur foncière	2 214 957 \$	70	2 238 415 \$	68	23 458 \$	+ 1,1
Taxes sur une autre base	657 247 \$	21	649 255 \$	20	(7 992) \$	- 1,2
Autres sources de revenus	273 594 \$	9	381 569 \$	12	107 975 \$	+39,5
	3 145 798 \$	100	3 269 239 \$	100	123 441 \$	+ 3,8

TAUX DE TAXATION POUR 2013

	2012	2013	ÉCART	%
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxe foncière générale	1,35 \$	0,99 \$	- 0,36 \$	-26,7 %
Taxe foncière - immeuble non résidentiel	1,60 \$	1,44 \$	- 0,16 \$	- 10 %
TAXES SUR UNE AUTRE BASE				
Eau				
- par logement ou par local	77,00 \$	77,00 \$	0 \$	0 %
- au compteur par m ³	0,54 \$	0,54 \$	0 \$	0 %
Égouts (eaux usées)	151,00 \$	151,00 \$	0 \$	0 %
Matières résiduelles				
- par logement ou par local	175,00 \$	165,00 \$	- 10 \$	- 5,7 %
- par chalet dans les îles	50,00 \$	50,00 \$	0 \$	0 %



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

2013



TABLEAU DES DÉPENSES ÉVOLUTIVES
DES DIFFÉRENTS PALIERS EXTERNES À LA MUNICIPALITÉ

ANNÉES	2010	2011	2012	2013
	\$	\$	\$	\$
Quote part - MRC	84 890	89 134	94 522	102 842
Rôle d'évaluation	33 497	33 497	92 966	31 000
Sûreté du Québec	194 587	172 218	195 356	214 196
Incendie	250 000	250 000	274 578	350 000
Transport adapté	6 397	6 550	12 144	12 234
RIARY	132 000	116 279	112 831	96 302
RAE	64 873	68 128	75 420	77 683
OMH	10 000	10 000	6 560	6 560
CLD	35 607	37 390	36 015	37 815
Supra Local	11 805	12 400	12 500	12 925
Loisirs et culture	184 395	236 635	279 150	285 250
TOTAL	1 008 051	1 032 231	1 192 042	1 226 807
	+ 9%	+ 2,4 %	+ 15,5%	+ 2,9%

EXEMPLE CONCRET D'UN COMPTE DE TAXES
POUR UNE PROPRIÉTÉ DE VALEUR MOYENNE

ANNÉES	Taxes municipales pour un immeuble de 126 400\$ et une consommation d'eau de 200 mètres cubes			NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION
	2010	2011	2012	Taxes municipales pour un immeuble de 164 860\$ et une consommation d'eau de 200 mètres cubes
	\$	\$	\$	\$
Du 100\$ d'évaluation	1,15	1,18	1,35	0,99
Taxe foncière générale	1 453,60	1 491,52	1 706,40	1 632,11
Égout	151,00	151,00	151,00	151,00
Eau de base	77,00	77,00	77,00	77,00
Eau au compteur	0,54	0,54	0,54	0,54
	108,00	108,00	108,00	108,00
Ordures	195,00	195,00	175,00	165,00
TOTAL	1 984,60	2 022,52	2 217,40	2 133,11
AUGMENTATION OU DIMINUTION	+ 177,68	+ 37,92	+ 194,88	- 84,29
	+ 9,83 %	+ 1,9%	+ 9,6 %	- 3,8%



M. GILLES VIGNEAULT,
CONSEILLER DISTRICT # 5,

MME MYRIAM COURNOYER,
CONSEILLÈRE DISTRICT # 3,

M. DENIS COURNOYER,
CONSEILLER DISTRICT # 4,

MME ANNIE CHAMPAGNE,
CONSEILLÈRE DISTRICT # 6,

M. PIERRE LACOMBE,
MAIRE,

M. GUY LAMBERT,
CONSEILLER DISTRICT # 2,

M. STEVE PINARD,
CONSEILLER DISTRICT # 1,

M. MAXIME DAUPLAISE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



« NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE ! »

“... après la messe, les gens du Chenal revinrent à la suite. Toute une filée de traîneaux s'égrenaient sur la route dans la nuit bleue argentant le hameau. David Desmarais et Angelina acceptèrent l'invitation de réveillonner chez les Beauchemin. Angéline n'avait jamais connu de plus heureux Noël. “Quel beau Noël!” ...” - *Le Survenant (Germaine Guèvremont)*

Noël d'hier, Noël d'aujourd'hui, L'émerveillement dans la simplicité est toujours présent.

- *Les membres du conseil de votre municipalité, Sainte-Anne-de-Sorel*

Le Phare
l'équipe

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

PUBLIÉ : trois fois par année

DISTRIBUTION : Postes Canada

TIRAGE : 1300 exemplaires

COLLABORATION :

M. Maxime Dauplaise

Mme Chantal Laferrière

Mme Myriam Cournoyer

Mme Diane Leduc

Mme Michèle Bérubé

IMPRESSION : Mongeon et Fils Ltée

GESTION DE L'INFORMATION

ET INFOGRAPHIE : Maguilou